



Parc naturel régional du Luberon
60, place Jean Jaurès - 84400 Apt
www.parcduluberon.fr
www.parcduluberon.fr/atlas

Manifestations sportives en
milieu naturel

Recommandations organisateurs



Avant propos

Longtemps vécus exclusivement comme une aventure personnelle, les sports de nature ont su évoluer et sont perçus aujourd'hui dans le champ nouveau des loisirs et du tourisme, donc de l'économie ! Cette évolution, vécue comme une "révolution douce", éveille un grand intérêt, mais pose aussi de nombreuses questions.

Comment concilier sur notre territoire, ces pratiques aptes à dynamiser restauration, hébergement, en un mot vie locale, avec des objectifs de développement durable susceptibles de respecter les milieux naturels, mais aussi les droits des propriétaires, les autres usages ou même les problèmes de sécurité et de secours ?

Comment devant l'essor et la multiplicité des sports et des loisirs de pleine nature, maintenir le juste équilibre entre la sauvegarde de l'intégrité des espaces naturels et de leurs richesses les plus fragiles, et la qualité d'accueil que le public attend ?

Comment gérer le paradoxe d'une protection d'un espace qui donne de la notoriété et fait croître cette demande ?

Devant l'essor et la multiplicité des manifestations sportives en milieu naturel, il est nécessaire de décrypter et de convenir de méthodes de gestion et de résolution de conflits d'usages émergents, sur la base de la conjugaison de trois objectifs : protection de l'environnement, développement local et cohésion sociale.

La Parc naturel régional du Luberon (PNRL) a réalisé un outil de traitement des manifestations sportives en milieu naturel, ayant pour objectifs opérationnels :

- la mise en réseau des groupes instructeurs (PNRL, ONF, DDJS...) sollicités par les préfetures et les sous-préfetures des deux départements
- l'utilisation d'outils communs de traitement des demandes d'avis facilitant le traitement et le positionnement
- le travail en amont avec les organisateurs des manifestations
- la formulation des règles élémentaires pour le pratiquant de sports de nature, sous forme de code de bonne conduite par modalités de pratique.

Ci-après, vous trouverez les principales recommandations faites aux organisateurs de manifestations sportives en milieu naturel, ainsi que les références réglementaires et mesures de gestion du territoire.

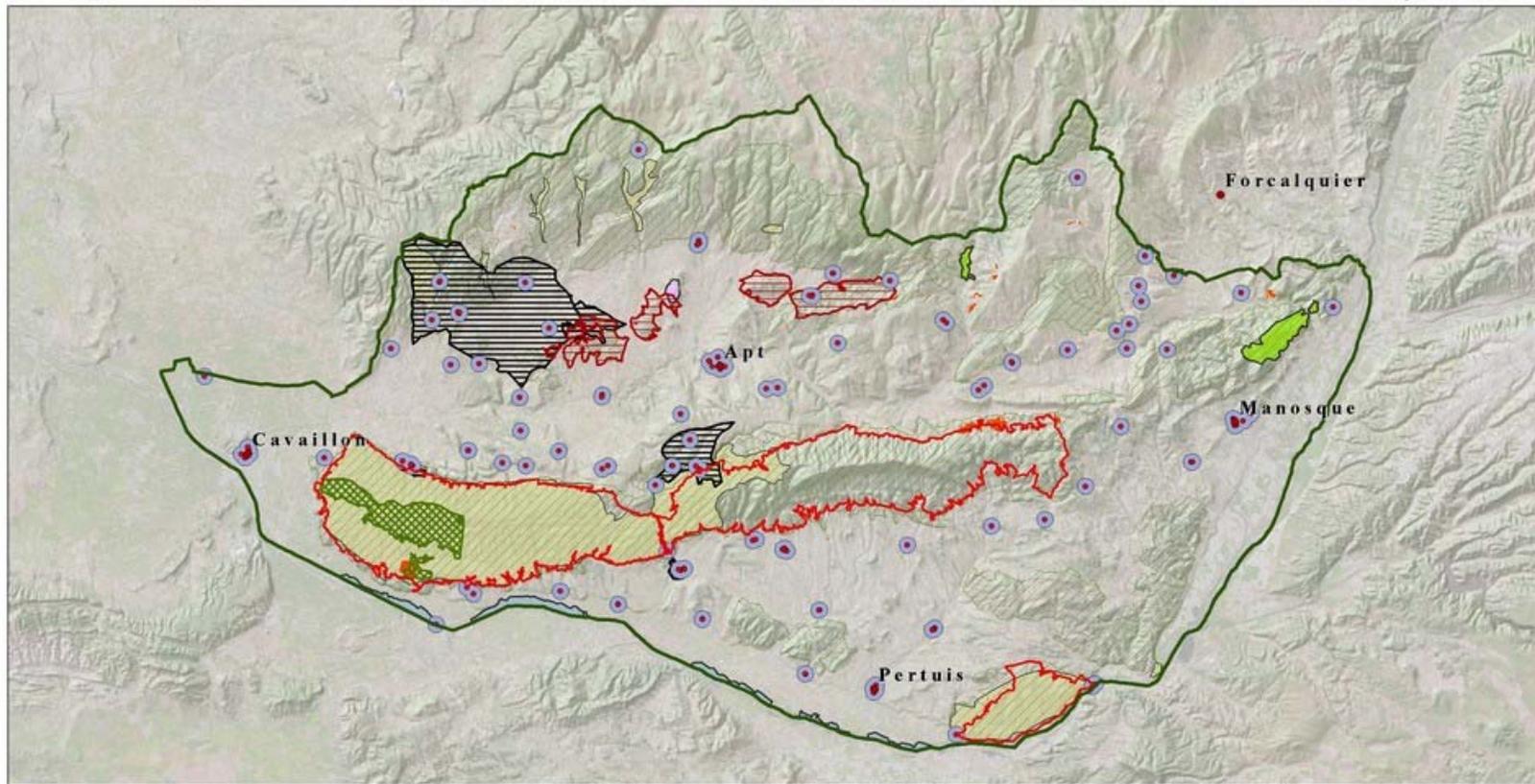
MANIFESTATIONS SPORTIVES EN MILIEU NATUREL
RECOMMANDATIONS ORGANISATEURS

avant projet		
montage du projet, déclaration de manifestations sportives	collaborer en amont du projet et de la déclaration avec le Parc du Luberon, l'ONF et la DDJS	formaliser une déclaration qui respecte les obligations et des exigences réglementaires des épreuves, compétitions et autres manifestations sportives sur la voie publique et en milieu naturel
		définir des itinéraires et parcours pertinents qui prennent en compte le patrimoine naturel et culturel, les paysages et les sites sensibles
		favoriser l'obtention d'un avis favorable
parcours		
en conformité avec la déclaration transmise à la sous-préfecture	respect des itinéraires et des recommandations validés par la Préfecture ou Sous-préfecture	les modifications éventuelles devront être proportionnées aux imprévus, et soumises aux autorités (Préf., Sous-Préf, Maires) et aux services instructeurs (PNRL, ONF, DDJS...) avant le départ de l'épreuve ou de la manifestation
balisage		
type de balisage	garder le principe d'un balisage à caractère mobile et éphémère	uniquement avec rubalises, flèches cartonnées et piquets au carrefours sensibles
pose du balisage	dans les 48h avant l'épreuve	pas de clous dans les arbres
débalisage	obligatoire dans les 24h suivant l'épreuve et fortement conseillé dès la fin de l'épreuve	débalisage exhaustif (plus rien ne doit rester)
véhicules motorisés (logistique)		
baliseurs & débaliseurs	le moins possible	demande de dérogation suivant réglementation
ouvreurs & serre-files	adapté au type de pratique	demande de dérogation suivant réglementation
signaleurs & autres (ravitaillement)	le moins possible	demande de dérogation suivant réglementation
antennes secouristes	adapté à l'ampleur de la manifestation	demande de dérogation suivant réglementation
public (circulation & parking)	flux et stationnement maîtrisés	en respect de la réglementation
autre logistique	pas d'impacts logistiques induits supérieurs à ceux de l'épreuve ou de la manifestation elle-même	en respect de la réglementation

comportement en milieu naturel		
respect des réglementations	présenter l'essentiel aux participants (arrêtés préfectoraux, arrêtés municipaux, zones et sites classés, code de l'environnement...)	rappel oral avant le départ (annonce mirco) de la réglementation et du principe de précaution de préservation du milieu naturel
respect du code de bonne conduite	rappeler ce qu'il faut faire et ne pas faire, affirmer les gestes justes	intégrer ou annexer le code de bonne conduite du pratiquant au bulletin d'inscription et règlement de la manifestation
attention particulière au patrimoine naturel et sites sensibles traversés (ZPS, SVBM...)	favoriser la sensibilisation des participants et du public	panneau d'information au départ comprenant un visuel cartographié des zones sensibles et sites protégés croisé avec les itinéraires de l'épreuve ou de la manifestation
diffusion d'un message de qualité	favoriser l'image du territoire orienté vers la découverte du patrimoine naturel et non celle qui utilise la nature uniquement comme support d'activités à sensation	panneau d'information au départ ou petite brochure annexe, présentant les espèces sensibles emblématiques du Luberon, les enjeux du respect du principe de précaution de préservation, des informations éco-citoyennes...
gestion anticipée des impacts	identifier une personne en charge du dispositif "gestion des impacts"	répartition précise des tâches de débalisage
		mise en place d'une équipe logistique de remise en état éventuelle des sentiers
		mise en place d'une équipe de nettoyage de la zone élargie des ravitaillements
		mise en place d'un dispositif de récupération sélective des déchets sur les zones de concentration importante du public et des participants (conteneurs adaptés). Séparer les emballages ménagers recyclables des autres déchets, puis les mettre dans les conteneurs prévus à cet effet (ex : AVIE – retri-cycle pour un sport propre)
respect des autres usagers du territoire	information des principaux autres usagers du milieu naturel	courrier d'information à l'association locale de randonnée pédestre...
	éviter les conflits d'usages	courrier d'information aux représentants des autres usagers du milieu naturel (ex ; réserves de chasses locales...)

Zonages règlementaires

Territoire du
Parc naturel régional du Luberon



□ Périmètre d'étude du Parc

• Monuments historiques

□ Périmètre de protection (Zone de 500 m autour des monuments)

▭ Stes classés

▭ Sites inscrits

▭ Sites classés de la Réserve Géologique

▭ Réserve biologique domaniale

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APB)

□ APB Perréal

□ APB faune et flore rupestre

□ APB grand rapace

□ APB Durance

□ Arrêté préfectoral d'interdiction de circulation motorisée

□ Zone de nature et de silence (Charte du Parc)

Sources : PNRL, DIREN, Pre184&04
© IGN : Bd Carlo, BD Altii



Les références réglementaires et mesures de gestion du territoire

réglementation	
Réserve biologique domaniale ou forestière	Préservation d'une zone de forêt du Petit Luberon
Réserve naturelle géologique	Protection, de sensibilisation et de connaissance du patrimoine géologique (28 sites & un périmètre de protection sur 27 communes)
site classé des Ogres du 18/09/02	Protection des massifs ocriers de Rustrel, Apt, Villars, Gargas, Roussillon
Monuments Historiques / Sites inscrits & Sites classés & ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager)	Conservation de monuments, de sites bâtis et de sites naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque (Gorges de Véroncle, Rocher de Saignon...)
Zone de Nature et Silence	Reportée en zone naturelle protégée dans les SCOT (schéma de cohérence territoriale) et les PLU (plan local d'urbanisme)
Espace boisé classé (SCOT, PLU ou POS)	Espaces boisés à conserver
Forêts domaniales, départementales, communales, et privées (Code forestier)	La forêt Domaniale du Petit Luberon
APB (Arrêté préfectoral de Protection de Biotope)	grand espace du Luberon, vallons des Monts de Vaucluse, massif de Perréal, bords de Durance, gorge d'Oppedette, Volx - Villeneuve
Arrêté préfectoral d'accès aux massifs forestiers en période estivale	Info sur le Vaucluse au 04 90 80 55 55
Arrêté préfectoral d'interdiction de circulation motorisée sur le massif du Luberon	Pas circulation motorisée sur le Luberon, sauf pour les ayants droits
Arrêté municipal de réglementation de voies communales et chemins ruraux (code des communes - pouvoir de police du Maire, code rural)	Pas de circulation motorisée sur les chemins ruraux de la commune de Buoux, sauf ayants droits
Loi du 03 janvier 1991- circulation véhicules terrestres motorisés en espaces naturels	Circulation autorisée uniquement sur voies carrossables ouvertes à la circulation publique. Hors piste prohibé.
Code de l'environnement & Loi sur l'eau du 03 janvier 1992	Protection des rivières et amélioration de leur qualité biologique
Règlements de protection des espèces de la faune et de la flore	Arrêtés divers et livres rouges (listes) de protection nationale, régionale, départementale
Réserve de chasse et de faune sauvage	Gestion et protection du gibier et de ses habitats

contractualisation	
Natura 2000 - ZPS (Zone Protection Spéciale directive Oiseau) & ZSC (Zone Spéciale de Conservation)	Protection des habitats et des espèces menacées
Réserve de Biosphère – aires centrales, tampon et de coopération	Label de l'UNESCO (Man and Biosphère / MaB) qui reconnaît le rôle essentiel du Luberon dans l'équilibre écologique régional et de sa valeur patrimoniale au plan international (label géré par le Parc régional du Luberon).
Charte du Parc naturel régional du Luberon (en cours de révision pour 2007)	Contrat pour un projet de protection et de développement du territoire pour les communes adhérentes au Parc régional du Luberon.
Secteurs VBM (valeur biologique majeure) & ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) & ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux)	Inventaires de la valeur patrimoniale des espaces naturels (défini par le Parc régional du Luberon).
Zone de Nature et Silence (autres usages que le droit du sol)	Partie inhabitée du Parc, sur laquelle on recherche les modalités d'une gestion globale, conciliant les multiples usages (agricoles, pastoraux, forestiers, de loisir). L'utilisation des véhicules à moteurs y est restreinte.
Réseau Touristique départemental de promenade et de randonnée pédestre (Vaucluse)	Sélection d'itinéraires publics inscrits au PDIPR, approuvées par les collectivités (mairies et conseils généraux), balisés et signalés (GR, GRP, PR)
Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)	Itinéraires de randonnées reconnus comme tels par les collectivités (mairies et conseils généraux)

Informations éco-citoyennes

La durée de vie des déchets dans la nature	
Mouchoir en papier	3 mois à 1 an
Mégot de cigarette	1 à 5 ans
Chewing-gum	5 ans
Peau de fruit	3 mois à 2 ans
Briquet en plastique	> 100 ans
Boîte, canette et emballage en aluminium	100 à 500 ans
Sac, gobelet ou bouteille en plastique	100 à 1000 ans
Carte téléphonique	1000 ans
Polystyrène expansé	1000 ans
Verre	4000 ans
Pile : mercure et cadmium	non dégradable

Les chiffres clés des feux de forêt en zone méditerranéenne

90% des départs de feu ont une origine humaine
4 feux sur 5 sont dus à l'imprudence
98% des incendies se déclarent à moins de 100 m d'une habitation ou d'une voie ouverte à la circulation
dans des conditions extrêmes, la vitesse du feu peut dépasser les 10 km/h
2.600 feux pour 20.000 hectares parcourus (moyenne annuelle de 1998 à 2004)
3.500 feux pour 61.500 hectares détruits en 2003 (année noire)

Le Luberon, un territoire d'intérêt national

1.500 espèces de végétaux	30% de la flore française dont 66 espèces classées (21 nationales, 40 régionales, 3 départ-84, 2 départ-04)
2.300 espèces de papillons	40% des espèces françaises
21 espèces de chauves-souris	70% des espèces françaises
135 espèces d'oiseaux	50% de l'avifaune française